



**Commune de
2362 Montfaucon**

Tél. 032/955.11.22
Fax 032/955.12.19

E-Mail : info@montfaucon.ch
www.montfaucon.ch

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE EXTRAORDINAIRE
DE LA COMMUNE MIXTE DE MONTFAUCON
LE 26 MARS 2018 A 20.00 H.
DANS LE HALL DU COMPLEXE SCOLAIRE**

Le Président ouvre l'assemblée et en qualité de nouveau Président, il adresse les salutations d'usage aux membres présents. Il passe la parole à M. Vincent Hennin, Maire.

M. Hennin souhaite la bienvenue aux membres présents. Il profite de cette première assemblée de la nouvelle législature pour faire la présentation des membres du Conseil communal et de leurs dicastères respectifs. Il rappelle que l'assemblée de ce soir aura une décision importante à prendre pour l'avenir de notre école et le bien-être des enfants.

Le Président signale que l'ordre du jour a été publié dans le J.O. n° 08 du 28 février 2018 et distribué par voie de tous ménages. Il a la teneur suivante :

Ordre du jour :

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 06 décembre 2017.
2. Prendre connaissance et approuver les statuts de l'entente intercommunale « Cercle scolaire primaire Franches-Montagnes Est » regroupant les communes de Le Bémont, Les Enfers, Montfaucon et Saint-Brais.
3. Divers et imprévu.

Le Président demande si une modification de l'ordre du jour est souhaitée.

Etant donné que ce n'est pas le cas, l'ordre du jour sera traité tel que publié dans le J.O.

Les statuts mentionnés sous chiffre 2 sont déposés publiquement au secrétariat communal depuis 20 jours et le seront encore 20 jours après l'assemblée communale de ce soir. Ils sont également consultables sur le site internet de la commune.

Les éventuelles oppositions doivent être adressées durant le dépôt public, dûment motivées, au secrétariat communal.

Bureau de l'assemblée :

Président : M. Giovanni Todeschini

Secrétaire : M. Eric Schaffner

Scrutateurs : MM. Simon Aubry et Richard Schaffner

Le Président constate la présence d'un représentant de la presse. Il invite cette personne à prendre place à l'écart des ayants droit tout en précisant, à l'attention des scrutateurs, que cette personne ne possède pas le droit de vote.

Nombre d'ayants droit présents : 39 sur 470 électeurs inscrits (8.30 %)

1. Approuver le procès-verbal de l'assemblée communale du 06 décembre 2017

Le P.V. de l'assemblée du 06 décembre 2017 ne fait l'objet d'aucune demande de compléments et de rectifications. Selon les dispositions de l'article 27, al. 1 du règlement d'organisation, il est approuvé sans lecture à l'unanimité des 39 ayants droit présents avec remerciements à son auteur.

2. Prendre connaissance et approuver les statuts de l'entente intercommunale « Cercle scolaire primaire Franches-Montagnes Est » regroupant les communes de Le Bémont, Les Enfers, Montfaucon et Saint-Brais

Rapporteur : Mme Pierrette Aubry, Conseillère communale

Mme Aubry fait un bref historique de la situation et rappelle que le Service de l'enseignement est intervenu, à partir de 2015, auprès du cercle scolaire de Le Bémont-Les Enfers pour lui indiquer qu'il avait un problème d'effectif d'élèves et qu'il ne répondait plus à l'ordonnance scolaire qui exige un effectif minimal de 56 élèves pour former un cercle. Le cercle scolaire Le Bémont-Les Enfers a été invité à trouver une solution afin d'essayer de maintenir leurs écoles et une proposition a été faite de s'approcher d'un autre cercle scolaire.

C'est donc bien naturellement que les autorités des communes de Le Bémont-Les Enfers se sont approchées de celles de Montfaucon et de St-Brais. Avec l'appui du Canton, une rencontre s'est déroulée pour discuter de regrouper les 2 cercles scolaires en question. Il est ressorti des débats que le Canton était disposé à entrer en matière pour la mise sur pied d'un projet pilote de classes à multi-degrés pour le cercle scolaire Le Bémont-Les Enfers si les 4 communes prenaient l'engagement d'étudier un nouveau cercle scolaire.

Les 4 communes ont donc adressé une déclaration d'intention au Gouvernement jurassien où il était notamment indiqué qu'elles s'engageaient à conserver une école dans chaque commune et à maintenir au moins 1 classe au Bémont, 1 classe aux Enfers, 1 classe à St-Brais et 3 classes à Montfaucon. Cette déclaration d'intention a été approuvée par le Gouvernement jurassien au début 2017.

Suite à cette acceptation, 2 groupes de travail (un pour l'administratif et l'autre pour les finances) réunissant des délégués des 4 communes se sont mis au travail pour élaborer de nouveaux statuts. Ces nouveaux statuts ont été vérifiés et validés par le Service de l'enseignement à fin 2017. Ils sont donc soumis à l'approbation des assemblées communales des 4 communes concernées qui se déroulent toutes ce soir.

Mme Aubry signale encore que ce nouveau cercle scolaire aura pour nom « Cercle scolaire primaire Franches-Montagnes Est » et que son entrée en vigueur, en cas d'acceptation, est prévue pour la rentrée scolaire 2018-2019. Elle termine en précisant que les 4 communes recommandent l'acceptation de ces nouveaux statuts.

L'entrée en matière n'étant pas combattue, Mme Aubry signale que ces nouveaux statuts sont appelés à remplacer ceux du cercle scolaire Le Bémont-Les Enfers du 13.01.1994 et ceux de Montfaucon-St-Brais du 17.08.2007. Par rapport à ces précédents statuts, il n'y a pas de changement notable, si ce n'est des adaptations à la législation actuelle. Comme ces statuts sont déposés publiquement depuis 20 jours au Secrétariat communal et publiés sur le site internet de la commune, elle propose à l'assemblée de ne pas procéder à la lecture de tous les articles mais de les passer en revue rapidement. Les demandes d'explications pourront à tout moment être posées. L'assemblée accepte cette proposition.

CM fait remarquer que l'article 6, lettre e) fait référence à l'ouverture ou la fermeture de classes. Etant donné que l'article 4 indique que l'enseignement est dispensé dans au moins 1 classe au Bémont, 1 aux Enfers, 1 à St-Brais et 3 à Montfaucon, il estime qu'en cas de fermeture d'une classe, elle se fera inévitablement à Montfaucon.

Mme Aubry répond que si une classe devait être fermée, que ce soit dans une des 4 communes, alors les statuts devront être revus et soumis à l'approbation d'une nouvelle assemblée communale.

CM indique qu'il a fait son calcul au sujet de la répartition des membres de la Commission d'école en tenant compte de la population de chaque village. Il estime que la répartition n'est pas très équitable pour Montfaucon car on devrait pouvoir compter 5 membres et non 4 et Les Enfers 1 membre au lieu de 2.

Mme Aubry répond que le groupe de travail « administratif » en a effectivement discuté et que pour favoriser et par solidarité avec les petites communes, il a été convenu que chacune devait avoir au moins 2 membres à la Commission d'école, c'est quand même plus facile d'exprimer ses idées à deux que tout seul.

La parole n'étant plus requise, le Président demande s'il y a une autre proposition que celle du Conseil communal.

Etant donné que ce n'est pas le cas, le Président propose à l'assemblée d'approuver ce point de l'ordre du jour à mains levées.

A l'unanimité des ayants droit présents, l'assemblée approuve les statuts de l'entente intercommunale « Cercle scolaire primaire Franches-Montagnes Est » regroupant les communes de Le Bémont, Les Enfers, Montfaucon et Saint-Brais.

Mme Aubry remercie l'assemblée pour son soutien à ce nouveau cercle scolaire.

10. Divers et imprévu

Aucun ayant droit présent ne sollicite la parole.

Le Président remercie les personnes présentes de leur participation et de leur collaboration. Il leur souhaite une bonne fin de soirée.

Il lève l'assemblée. Il est 20.30 h.

AU NOM DE L'ASSEMBLEE DE LA COMMUNE MIXTE

Le Président :

Le Secrétaire :

M. Giovanni Todeschini

M. Eric Schaffner